

**Séance publique du 21 janvier 2003**

**Délibération n° 2003-0950**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **La Duchère - Quartier de la Sauvegarde - Réaménagement des espaces de proximité des barres 530 et 540**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du réaménagement urbain du quartier de la Duchère à Lyon 9°, le réaménagement des espaces de proximité des barres 530 et 540, dans le quartier de la Sauvegarde, a été engagé. Ces barres appartiennent à l'Opac du Grand Lyon et sont composées de cent logements chacune.

Les objectifs du projet visent à réaménager les espaces résidentiels, requalifier les espaces verts, rénover les parcs de stationnement et les trottoirs et rénover l'éclairage public.

Par délibération n° 2000-5758 en date du 25 septembre 2000, le conseil de Communauté a approuvé le montant global de l'opération, estimé à 640 285 € ainsi que son financement selon la clé de répartition financière suivante :

- Etat	6 225 € TTC,
- ville de Lyon	76 225 € TTC,
- Communauté urbaine	487 835 € TTC.

Il a, de plus, autorisé monsieur le président à solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum et signer les conventions afférentes à l'opération (modalités d'intervention de la Communauté urbaine pour son compte, convention de remise d'ouvrage) avec la ville de Lyon et l'Opac du Grand Lyon.

Un avant-projet a été réalisé par la maîtrise d'œuvre désignée pour la réalisation de l'opération et a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation auprès des habitants.

Avec la mise en œuvre du grand projet de ville dans le quartier de la Duchère, les principes établis pour le réaménagement de cet espace ont été intégrés à la redéfinition de l'organisation fonctionnelle et spatiale du quartier et de son repositionnement dans son environnement, aujourd'hui en plein développement.

Cette opération a déjà fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme le 18 mars 2002 pour un montant de 106 068 € en dépenses.

Il s'agit aujourd'hui de prévoir l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme correspondant à l'opération, pour un montant de 534 218 € en dépenses et de 152 450 € en recettes qui pourraient être mobilisés en crédits de paiement selon l'échéancier de crédits de paiement suivant :

- en dépenses :

.413 000 € en 2003,  
.121 218 € en 2004 ;

- en recettes :

- . 16 000 € en 2003,
- . 136 450 € en 2004.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 votée le 21 décembre 2001.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion le 2 décembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 25 septembre 2000, 21 décembre 2001 et 18 mars 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**L'autorisation** de programme individualisée le 18 mars 2002 pour l'opération n° 0702 - la Duchère - réaménagement des espaces de proximité des barres 530 et 540 - est révisée pour un montant supplémentaire de 534 218 € en dépenses et de 152 450 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- en dépenses :

- . 413 000 € en 2003,
- . 121 218 € en 2004 ;

- en recettes :

- . 16 000 € en 2003,
- . 136 450 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,